

## CONSEIL MUNICIPAL de SAINT LAURENT DE CHAMOUSSET Procès-Verbal

**SÉANCE du 25 mai 2023**

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 mai 2023

Compte rendu affiché le 2 juin 2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice le jour de la séance : 18

**Président** : Monsieur Pierre VARLIETTE, Maire

**Secrétaire élu** : Madame Sandrine BOINON.

**Membres présents** : VARLIETTE Pierre, SIMON Yvan, BRETONNIER Yvette, CARRET Ludovic, LOTISSIER Isabelle, MAZARD Roger (arrivé à 20h35), BOINON Sandrine, VERMARE Odile, LOISON Thierry, DELORME Marie-Joëlle, GIRAUD Alain, SERAILLE Marielle, LOTISSIER Marc, RAYNARD Gilles, CHALON Gwendoline, GRAZIOLI Jean-Pierre.

**Démissionnaire** : GAYET Véronique.

**Membres excusés** : BONNET Fabrice, PERALDO Yves.

Monsieur le Maire ouvre la séance en excusant Messieurs Fabrice BONNET et Yves PERALDO.

- **Intervention de Monsieur COPPÉRÉ, Directeur de la Fondation Santé Médicale et Handicap de l'Hôpital Saint Jean de Dieu pour la création d'un centre de soins ambulatoires de psychiatrie périnatale à Saint Laurent de Chamousset,**

Monsieur le Maire expose que Monsieur Alexis COPPÉRÉ et Madame Emmanuelle JOURNET sont présents ce soir afin de présenter le projet porté par la fondation ARHM sur le territoire, avec le maintien de l'offre de soins de santé avec la création d'un Centre de Soins Ambulatoires (CSA). Il expose que la Commune pourrait mettre à disposition le deuxième étage de l'espace Juge Pascal (bureaux existants et salle Sattin) pour l'installation de cette structure.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Alexis COPPÉRÉ, Directeur Patrimoine et Sécurité de la Fondation ARHM (Action Recherche Handicap et Santé Mentale) et Madame Emmanuelle JOURNET, cadre supérieure de santé. La fondation ARMH est un établissement privé à but non lucratif avec une mission de service public traitant les problèmes de santé et handicap mental sur le Département du Rhône, plusieurs sites comme l'Hôpital Saint Jean de Dieu, Le Vinatier et Saint Cyr aux Monts d'Or. Mais aussi des sites satellites répartis sur tout le Département comme l'antenne CMP (Centre Médico-Psychologique) de Saint Laurent de Chamousset et Saint Symphorien sur Coise. Il est nécessaire de travailler à proximité de la population, dans une période où la demande de prise en charge est de plus en plus importante. Les hôpitaux traversent des difficultés en terme de recrutement de personnel mais l'objectif est de maintenir l'offre de soins sur le territoire. La création d'un CSA ouvert tous les jours répondra aux besoins. La consultation sera individuelle ou collective et la structure bénéficiera de la création d'un poste d'assistante sociale. L'unité de périnatalité créée accueillera des parents et enfants de « moins 9 mois » à 18 ans et offrira un soutien à la parentalité, avec la présence d'un médecin (10% de temps), une infirmière, psychomotricienne... Une telle offre de soins n'existait pas sur le territoire et la structure de Saint Genis Laval est trop éloignée. L'unité de Saint Laurent de Chamousset sera opérationnelle dès septembre 2023. Et l'offre de locaux par la Commune est une réelle opportunité. La question de la mobilité sur le territoire a motivé le maintien du CMP de Saint Symphorien sur Coise même si une ligne de transport transversale est à l'étude. Il est important que les deux structures continuent sur les deux communes afin d'offrir un service de proximité.

Monsieur le Maire remercie Monsieur Alexis COPPÉRÉ et Madame Emmanuelle JOURNET pour leur présentation et surtout pour cette installation sur la Commune d'un service nécessaire pour parents et enfants du territoire. Il souligne le dialogue avec Monsieur le Maire de Saint Symphorien sur Coise pour le maintien de l'offre de soins en terme de santé mentale sur les deux communes. Il expose que les locaux à louer à la fondation ARHM ne nécessiteront pas de travaux d'aménagement par la Commune. Après cette présentation, le Conseil Municipal émet un avis favorable pour la mise en location des locaux présentés. Les termes du contrat de location seront présentés à la prochaine séance du Conseil Municipal.

*Monsieur le Maire expose que désormais, un secrétaire sera élu en début de chaque séance du Conseil Municipal : Madame Sandrine BOINON est élue.*

- **Présentation de l'offre d'ingénierie publique aux Communes et aux EPCI dans le cadre de l'Agence Départementale du Conseil Départemental du Rhône,**  
Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du Département du Rhône présentant l'offre d'ingénierie publique aux Communes et aux EPCI dans le cadre de l'Agence Départementale du Conseil Départemental du Rhône. Cette offre porte sur : « *Conseil sur l'aménagement, rappel du respect réglementaire, estimation sommaire, planification de l'opération... la fonction de conseil permet d'apporter un appui au maître d'ouvrage et une aide à l'émergence de projets. Il correspond à l'identification du besoin et à l'étude d'opportunité évaluant le bien fondé d'un projet sur les volets technique, financier et organisationnel...* » mais aussi aide à maîtrise d'ouvrage... et cela pour un montant de 1euros par habitant et par an.  
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord pour la signature de la convention portant sur l'offre d'ingénierie publique aux Communes et aux EPCI dans le cadre de l'Agence Départementale du Conseil Départemental du Rhône
- **Convention RASED pour les Monts du Lyonnais avec la Commune de Saint Martin en Haut,**  
Monsieur le Maire expose que 19 communes des Monts du Lyonnais sont adhérentes au Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficultés pour leur école publique en 2022. Le budget prévisionnel de fonctionnement et d'équipement du RASED sur le territoire de la CCMDL a été validé par l'inspection de l'Education Nationale à hauteur de 3 000 €. Afin de simplifier la gestion du RASED, la commune de Saint Martin en Haut verse l'intégralité de la subvention au RASED et récupèrera auprès des autres communes leur contribution en proportion des effectifs de leur école primaire publique. Le montant dû par la Commune de Saint Laurent de Chamousset sera de 160.10 €. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord pour la signature de la convention avec la commune de Saint Martin en Haut au sujet du RASED pour 2023.
- **Présentation du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service de l'eau potable 2022 (RPQS) du SIEMLY,**  
Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Yvan SIMON pour la présentation de ce dossier en tant que délégué communal auprès du Syndicat des Eaux des Monts du Lyonnais et de la basse vallée du Gier. Le Syndicat regroupe 77 communes de Grigny à Bussières. Il présente les chiffres du rapport 2022 avec notamment 36 760 abonnés (hausse de 1.59%) et 3 250 000 m<sup>3</sup> facturés. Le taux des factures impayé est en hausse et pour une facture de 120 m<sup>3</sup> la hausse est de 0.98 % entre 2022 et 2023. 1 906 000 m<sup>3</sup> sont perdus par an sur les 5 900 000 m<sup>3</sup> produits : un gros travail de recherche de fuites va être effectué par l'exploitant SUEZ. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide le rapport sur le Prix et la Qualité du Service de l'eau potable 2022 (RPQS) du SIEMLY.
- **Cessions de terrains aux Terrasses Ensoleillées (Allée Plein Soleil).**  
Monsieur le Maire rappelle la délibération du 25/11/2021 portant sur la cession aux riverains de l'allée Plein Soleil de parcelles contiguës (cadastrées section F n°1338-1339-1340-1359) à leurs propriétés au prix de 10 € le m<sup>2</sup>.  
Un courrier va être adressé aux propriétaires concernés proposant la cession de parcelles basée sur un plan de géomètre (délimitant les parties utiles sur chaque parcelle) au prix de 10 € par m<sup>2</sup> :

Madame et Monsieur Christophe DIEL : cession d'une parcelle totale de 122 m2 dont 62 m2 utile au prix de 620 €.

Monsieur Corentin YVOREL et Madame Célia BLANC : cession d'une parcelle totale de 239 m2 dont 104 m2 utile au prix de 1 040 €.

Madame et Monsieur André MICHEL : cession d'une parcelle totale de 151 m2 au prix de 1 510 €.

Monsieur Frédéric HEIM et Madame Michèle COLLOMB : cession d'une parcelle totale de 109 m2 au prix de 1 090 €.

Les frais d'actes et de géomètres, ainsi qu'une mise à blanc des terrains seront aux frais de la Commune. Après en avoir délibéré et procédé à un vote (Oui 16- Non : 0- Abstention : 0), le Conseil Municipal accepte les cessions aux prix et conditions présentées.

- **Aménagement de sécurité rue Cour Denis devant l'Ecole Publique Antoine Boiron,**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Yvan SIMON pour la présentation de ce dossier.

Il présente un projet d'aménagement de la rue Cour Denis (entre la rue du centre 2000 et la rue des Ecoles) car la vitesse des véhicules aux abords de l'Ecole Publique Antoine BOIRON est encore excessive. Le gabarit de la rue d'environ 6 mètres offre une bonne visibilité et les trottoirs sont très étroits, il est donc nécessaire d'effectuer des aménagements pour la sécurité des piétons. Il propose la création d'un plateau surélevé, la création de stationnement et d'un cheminement piétonnier par marquage au sol. Le débat s'engage autour des aménagements proposés. Il est décidé de réaliser le plateau surélevé rapidement et de demander l'avis des services du Département du Rhône au sujet des autres aménagements.

- **Validation des devis de signalétique pour la Mairie, la salle Pluriactivités, le Dojo et le Mille-Club.**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Roger MAZARD qui présente la nouvelle proposition de signalétique pour la Mairie, la salle Pluriactivités, le Dojo et le Mille-Club ainsi que le chiffrage.

Il précise que toutes les remarques effectuées au précédent Conseil Municipal ont été prises en compte.

Lors des discussions, il est aussi décidé d'installer un défibrillateur sur la façade de la salle pluriactivités.

Après en avoir délibéré et procédé à un vote (Oui 16- Non : 0- Abstention : 0), le Conseil Municipal valide les propositions de signalétique pour la Mairie pour un montant de 2 932.80 € TTC et la salle Pluriactivités, le Dojo et le Mille-Club pour un montant de 5 118.00 € TTC.

- **Travaux des commissions,**

*Monsieur le Maire donne la parole aux adjoints et conseillers municipaux délégués.*

**Monsieur Roger MAZARD** présente les devis pour la fourniture d'éléments (tableaux, plaques et cylindres) afin d'améliorer l'acoustique du restaurant d'enfants Michel La Batie pour un montant total de 12 025.12 € TTC.

Les travaux d'aménagement de la classe de l'Ecole Publique Antoine BOIRON sont presque terminés.

Il précise que des devis sont en cours pour la maintenance de la climatisation des locaux de la Maison de Santé.

**Madame Isabelle LOTISSIER** rend compte de la journée fleurissement avec 9 bénévoles.

Elle expose avoir rencontré La Fabrik qui propose un spectacle d'une heure pour les familles à la salle Pierre FRÉNAVY pour le dimanche 29 octobre 2023. Grâce à une participation financière de la Commune de 500 € et la mise à disposition gratuite de la salle, le prix des entrées pourrait être fixé à six euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide l'accueil à la salle Pierre FRÉNAVY du spectacle de La Fabrik le dimanche 29 octobre 2023, décide du versement d'une subvention de 500 € et de la mise à disposition gratuite de la salle.

**Madame Yvette BRETONNIER** évoque l'assemblée générale du Relais Le Gamin avec une baisse constante du nombre d'assistantes maternelles sur la Commune.

Mais aussi de l'assemblée générale de Réseau Entraide Solidarité, association qui souhaite trouver un local plus grand.

Elle annonce que la commission « santé-social » va organiser un stage de conduite pour les seniors en association avec l'auto-école. Et que l'initiation aux gestes de premiers secours devrait bientôt être mise en place.

Le traditionnel concours de boules du 14 juillet sera organisé par le Comité Municipal des Aînés Saint Laurentais avec un repas à midi.

Elle expose que la Commune devrait être prochainement fixée au sujet d'une ouverture de classe à l'Ecole Publique Antoine BOIRON.

**Monsieur Yvan SIMON** propose la création de deux postes « emploi d'été » sur juillet et août, mais aussi un contrat en CDD pour trois semaines en juillet afin de renforcer les services techniques.

*Monsieur Marc LOTISSIER sort de la salle et ne prend pas part à la délibération.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide la création de trois postes de contractuels en CDD sur la période de juillet et août 2023.

Il évoque le personnel des services techniques et la recherche de candidats pour pallier les absences de deux personnes.

Il fait le point sur la construction du Centre Technique Municipal et malgré le retard pris pour le carrelage, la réception de chantier aura lieu le 12 juin 2023.

Il annonce la réunion du 16/06/2023 pour la présentation du PADD modifié aux personnes publiques et la réunion publique du jeudi 29 juin 2023 à la salle Pierre FRENAY.

Il recherche aussi des bénévoles pour le cyclo des Monts le samedi 10 juin 2023 de 15h00 à 15h30.

**Monsieur Ludovic CARRET** rend compte de deux réunions de commissions de la CCMDL :

Pour l'agriculture, 700 agriculteurs sont installés sur les Monts du Lyonnais dont 300 sont à moins de 10 ans de la retraite. Un accompagnement à la transmission et la cession va être mis en place afin de favoriser le maintien des exploitations agricoles sur notre territoire.

Pour la voirie, la dotation 2023 est de 63 525 € TTC pour la Commune, il faudra donc faire des choix.

Monsieur Gilles RAYNARD rend compte de l'Assemblée Générale de la FMBV à Lezay. Il présente des photos de l'imposante halle accueillant annuellement pour le marché aux bestiaux plus de 60 000 bovins et plus de 55 000 veaux. La baisse des apports sur les marchés est nationale avec une chute de 400 000 bovins en France en un an.

Madame Odile VERMARE annonce la préparation du marché de Pentecôte par la commission avec une tombola et une animation musicale, et les contacts établis avec un poissonnier pour le marché du samedi.

Monsieur Thierry LOISON rend compte des nouvelles activités installées sur la Commune et de l'assemblée générale de l'UCALES. Il annonce le rallye des entreprises organisé le 2 juin 2023 par la CCMDL.

Madame Sandrine BOINON fait le point sur l'avancement de la lettre d'information et présente les devis pour l'impression. La commission communication travaille toujours sur l'intranet. Elle lance un appel à bénévoles pour le Comice.

Madame Yvette BRETONNIER annonce la participation d'élèves à un concours départemental de cuisine et la réalisation d'un reportage sur le fonctionnement du Restaurant Scolaire par les collégiens.

Monsieur le Maire présente un courrier de l'association immobilière sollicitant la garantie d'un emprunt de 120 000 € et d'une durée de 15 ans pour la construction (clos et couvert) de deux salles de classe, de sanitaires et d'une classe maternelle pour l'Ecole Privée. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide un accord de principe et demande la communication des propositions de prêts.

- **Questions diverses.**

Monsieur Gilles RAYNARD demande la remise en fonctionnement de l'éclairage public durant le Comice sur les sites d'exposition.

Monsieur le Maire fait part de la signature de la convention en VEFA pour l'immeuble « Le Cour Denis » et le versement de la première échéance à l'issue de cette signature. Il annonce aussi la vente du Local Technique, du lot n°1 du lotissement Les Terres et prochainement du Cabinet Dentaire.

Il annonce que le dossier de consultation des entreprises pour l'immeuble OPAC de la Montée de la Galène sera lancée fin mai, et que les travaux débiteront en octobre-novembre.

Il donne lecture d'un courrier de réponse de l'ARS au sujet de la fermeture des urgences de Feurs, courrier évoquant la concentration « temporaire » des moyens humains à Montbrison pour une « période transitoire ». Il est mentionné que ce dossier est prioritaire sur la Région pour l'ARS.

Monsieur le Maire fait un point sur la réunion de mi-mandat entre les élus du Conseil Municipal et propose une rencontre le 26 juin 2023 pour la présentation d'une synthèse avec adjoints et conseillers municipaux délégués.

Monsieur Marc LOTISSIER rend compte de la réunion urbanisme-transport de la CCMDL avec la présentation du schéma directeur cyclable, l'acquisition de 25 vélos électriques supplémentaires par la CCMDL, les propositions du SYTRAL pour des lignes de transport en commun transversales sur le territoire, et le cadencement des lignes actuelles, mais aussi le schéma de covoiturage.

Il présente également le point fait sur la politique de l'habitat (avec l'outil : zéro logement vacant).

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.*

Le Maire,



Pierre VARLIETTE